



## NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2019-007	<u>VOTRE TELEVISION :</u> CHANGEMENT DE FREQUENCES LE MARDI 29 JANVIER 2019	25.01.2019

A l'attention des résidents, des Familles et des Proches,  
A l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'aménagements de fréquences entre la TNT et les télécommunications mobiles en région Centre-Val de Loire, je vous informe que le mardi 29 janvier 2019 des changements de fréquences vont avoir lieu.

Ces changements risquent d'impacter ainsi la réception de certaines chaînes de votre téléviseur (chaînes de la TNT, France 3...). Vous trouverez ci-jointe une communication de l'Agence Nationale des Fréquences en date du 21 novembre 2018.

**Que faut-il faire pour continuer à recevoir les chaînes de la TNT ?**

Afin de conserver l'usage de l'ensemble des chaînes de la TNT, je vous invite à réaliser une recherche automatique des chaînes sur votre téléviseur et de procéder à une nouvelle mémorisation de celles-ci dans la journée du mardi 29 janvier 2019.

Je vous invite à me signaler toute éventuelle difficulté.

Comptant sur votre compréhension,

Le Directeur,

A. ESSALHI



**DESTINATAIRES :** - Tous services - Cadres et Chefs de Service – Chrono - Résidents – Familles – Conseil de la Vie Sociale – Chrono - Affichage

**MISE EN APPLICATION :** immédiate

**Folio :** 3



Agence nationale des fréquences  
78, avenue du Général de Gaulle  
94704 MAISONS-ALFORT CEDEX  
Tel : 0970 818 818  
[www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)



MAISON DE RETRAITE - 365/1275

EHPAD DEBROU  
12 RUE DEBROU  
37300 JOUE LES TOURS

Objet : changements de fréquences de la TNT

Maisons-Alfort, 21 novembre 2018

Madame, Monsieur,

**Le 29 janvier 2019, votre zone sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT.**

Ces travaux sur le réseau de télévision s'inscrivent dans le cadre de décisions prises par le Premier ministre pour permettre la libération des fréquences hertziennes de la bande des 700 MHz par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit (4G).

Cette opération a pour objectif d'apporter de la ressource spectrale supplémentaire pour favoriser la connectivité des territoires, et répondre aux besoins croissants d'échanges de données en mobilité.

Le rendez-vous du 29 janvier prochain constitue une opération technique importante qui se déroulera principalement dans les régions Centre et Pays de la Loire, ainsi que dans l'Yonne, la Nièvre et la Seine et Marne. Cette opération concernera également les départements de l'Allier, du Cantal, de la Corrèze, du Lot et de l'Aveyron **Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau** : ils risquent de perdre certaines chaînes et devront donc, ce même jour, procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT après le 29 janvier.

**En tant que gestionnaire de collectifs, vous êtes particulièrement concerné** par cette opération si vous disposez d'une réception collective par antenne râteau. Vous devez dans ce cas, **dès à présent et avant le 29 janvier**, vous assurer de la compatibilité de votre équipement avec les nouvelles fréquences qui seront utilisées à partir de cette date. Sinon, les résidents de vos établissements pourraient rencontrer des difficultés pour continuer à recevoir certaines chaînes après le 29 janvier. Des **aides financières** sont disponibles **pour les syndicats et les gestionnaires d'immeubles** sur présentation des factures des travaux réalisés pour l'adaptation de leur installation de réception collective.

Vous trouverez, jointe à ce courrier, **une brochure d'information** apportant toutes les précisions utiles au transfert des fréquences de la télévision vers le très haut débit mobile et aux démarches à faire.

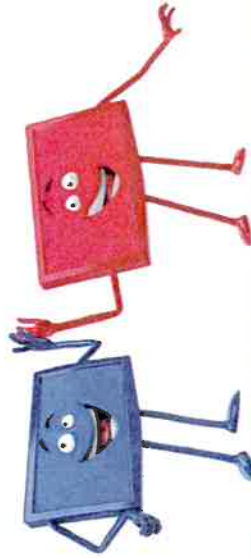
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général

  
Gilles BREGANT

## POUR ÊTRE PRÊT LE 29 JANVIER 2019

- 1 VÉRIFIEZ SUR [RECEVOIRLANT.FR](http://RECEVOIRLANT.FR) QUE L'ADRESSE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT EST BIEN CONCERNÉE PAR LES CHANGEMENTS DE FRÉQUENCES DE LA TNT LE 29 JANVIER.
- 2 PRENEZ D'ORES ET DÉJÀ RENDEZ-VOUS AVEC UN PROFESSIONNEL POUR EFFECTUER DÈS QUE POSSIBLE LES VÉRIFICATIONS ET, SI BESOIN, LES TRAVAUX NÉCESSAIRES SUR L'ANTENNE COLLECTIVE.
- 3 LE JOUR J, EFFECTUEZ UNE RECHERCHE DES CHAÎNES SUR CHACUN DES TÉLÉVISEURS DE VOTRE ÉTABLISSEMENT RELIÉS À L'ANTENNE RÂTEAU POUR RETROUVER L'ENSEMBLE DE L'OFFRE TNT.
- 4 POUR LES RÉSIDENTS DISPOSANT DE LEURS PROPRES TÉLÉVISEURS : PRÉVENEZ-LES DE LA RECHERCHE DES CHAÎNES À FAIRE.
- 5 SI DES PROBLÈMES DE RÉCEPTION PERSISTENT APRÈS LE 29 JANVIER MALGRÉ LA RECHERCHE DES CHAÎNES, VÉRIFIEZ LES INFORMATIONS DISPONIBLES SUR [RECEVOIRLANT.FR](http://RECEVOIRLANT.FR) ET/OU APPELEZ LE 0970 818 818.



[RECEVOIRLANT.FR](http://RECEVOIRLANT.FR)  
ESPACE  
PROFESSIONNEL

OU



ASSISTANCE.  
[RECEVOIRLANT.FR](http://RECEVOIRLANT.FR)

OU



0970 818 818  
OUVERT DU LUNDI AU  
VENDREDI DE 8H À 19H  
(APPEL NON SURTAXÉ)

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public qui assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Elle veille à la protection et à la bonne réception des signaux de la TNT. L'ANFR est chargée, dans le cadre des opérations de réaménagements de la TNT, du plan d'accompagnement des téléspectateurs.

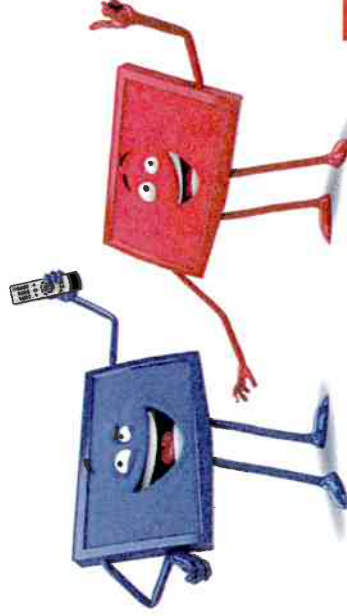
f Recevoir la TNT



@RecevoirLaTNT

LE 29 JANVIER 2019

## LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !



# TOUS À VOS POSTES!

POUR CONTINUER  
À RECEVOIR LA TNT

ÉTABLISSEMENTS  
POUR  
PERSONNES  
ÂGÉES

Quelles conséquences pour les téléspectateurs ?  
Comment s'y préparer ?

VÉRIFIEZ LES INSTALLATIONS DE VOTRE ÉTABLISSEMENT ET  
ANTICIPEZ LES TRAVAUX NÉCESSAIRES POUR ÉVITER  
LES PROBLÈMES DE RÉCEPTION !

